

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 juillet 2013
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 105 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

**Lettres identiques datées du 29 juillet 2013, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la République
arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe de ce qui suit :

Après que des centaines de terroristes armés ont fait mainmise sur la région de Khan el-Assal, afin de resserrer l'étau autour d'Alep et d'empêcher l'acheminement de vivres et de médicaments dans cette ville, un groupe terroriste se faisant appeler « Liwa Ansar el-Khilafa » (Brigade des partisans du califat) a commis dans la localité de Khan el-Assal un horrible massacre qui porte la signature de l'organisation Al-Qaida et a fait des dizaines de morts parmi les civils et les militaires. Les terroristes ont mutilé les corps de certaines victimes, qu'ils ont jetés dans une large fosse aux abords de la localité, et mis le feu à d'autres corps.

Ce qui s'est produit à Khan el-Assal ces derniers jours révèle une implication telle de la part de certains États voisins sur le plan de la fourniture d'un soutien militaire, matériel et logistique aux groupes terroristes armés qu'ils donnent à présent l'ordre d'attaquer des lieux précis et de perpétrer des massacres en vue d'atteindre leur objectif, qui est de déstabiliser la Syrie.

Le Gouvernement syrien souligne que la persistance de la part de certains États membres permanents du Conseil de sécurité d'appliquer la politique des deux poids, deux mesures, en matière de lutte contre le terrorisme, d'empêcher cet organe de condamner les nombreux crimes terroristes commis en Syrie par des organisations takfiristes associées à Al-Qaida – dont le plus récent s'est produit le 25 juillet 2013 à Jaramana (Rif-Damas) – et de fournir directement à ces groupes terroristes des armes, du matériel et une couverture politique constitue une violation de la responsabilité qui leur incombe en tant que membres permanents du Conseil en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales et suscite nombre de questions au sujet de l'engagement qu'ils ont pris de lutter contre le terrorisme et de respecter les résolutions pertinentes du Conseil en la matière. La position adoptée par ces États et leurs alliés dans la région va à l'encontre du



consensus international sur la lutte contre le terrorisme, encourage la commission de nouveaux actes terroristes contre les Syriens et torpille l'action menée sur le plan international en vue de trouver une solution politique à la crise au moyen d'un dialogue intersyrien qui tienne compte des choix qu'ils ont faits et mette un terme à la violence et aux actes de terrorisme perpétrés par des groupes extrémistes takfiristes.

Au vu de cet odieux massacre, qui fait suite à une série d'attaques commises à Jisr el-Choughour (Edleb), dans le village de Hatla (Deir el-Zor) et ailleurs, la République arabe syrienne demande à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité et au Conseil des droits de l'homme, de prendre des mesures fermes et responsables pour lutter contre le terrorisme dont la République arabe syrienne est témoin de la part de gangs takfiristes qui sont intrinsèquement et idéologiquement liés à Al-Qaida. Elle demande également à la communauté internationale de déterminer les circonstances et les motivations de cet odieux massacre, loin de toute duplicité et de toute politique des deux poids, deux mesures.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 105 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Bashar **Ja'afari**